

PROJET KURATORIUM WALSER

1. « *Alpes Walser* » et culture walser

Intégrés, avec des traits très particuliers et uniques, dans l'histoire de l'Europe et, plus en général, dans l'histoire de la civilisation, les Walser représentent une réalité humaine très singulière.

Ils furent, pendant les trois derniers siècles du Moyen-âge, les colonisateurs par excellence des hauteurs des Alpes. Descendants des tribus d'origine alémanique, dont la présence sporadique est prouvée dans les territoires de montagne nord-alpins déjà au début du Moyen-âge, les Walser ont habité pendant quelques siècles le haut Valais (Wallis : d'où le nom Walser), en s'habituant au fur et à mesure à des altitudes auxquelles l'homme n'avait pas encore appris à vivre. A partir du XIII^e siècle ils furent protagonistes d'une extraordinaire histoire de colonisation qui les poussa à déboiser et défricher des territoires encore vierges en haute montagne. Ils transformèrent les bouts de vallée, qui étaient jusque là utilisés uniquement comme alpages d'été, en établissements permanents. Les Walser ont été les vrais protagonistes du peuplement des Alpes pendant une époque (XIII^e-XV^e siècle) où la colonisation et la bonification des territoires sauvages du continent ont représenté un phénomène économique et humain que les historiens comparent, en grandeur et importance, à la révolution industrielle du XX^e siècle.

Dans la multitude des langues et des dialectes du peuple des alpes, dans le panorama de leurs expressions multiformes, les Walser représentent donc beaucoup plus de celle qui pourrait être définie comme une minorité linguistique d'origine allemande. Minorité des minorités, celle des Walser n'est pas une enclave, mais un complexe d'enclaves linguistiques et ethniques éparpillées le long d'une grande partie de l'arc alpin (ultérieur aspect de la richesse et de l'unicité du « cas » des Walser)

La carte des colonies fondées par les Walser prend une allure dynamique entre le XII^e et le XV^e siècle, où leur migration peut être considérée comme terminée.

La première phase (colonisation primaire) pousse les Walser de l'originaire Valais au bout de la vallée de la Toce (Formazza) et des vallées méridionales du Mont Rose. Au fur et à mesure les phases successives (secondaire et tertiaire etc...) les poussent, des colonies primaires, vers la fondation de nouvelles installations en perpétrant un modèle de migration ininterrompu pendant presque trois siècles, mais finalisé à la création d'établissements fixes.

Ces trois phases comprennent soit les installations mineures dans les vallées annexes aux colonies primaires soit la longue marche en direction des Alpes Occidentales et Orientales, marche qui les a conduits à fonder plus de 150 colonies d'altitude de la Savoie jusqu'au Tyrol (dans le territoire moderne 5 états alpins sont concernés : France, Italie, Suisse, Liechtenstein et Autriche.

Il est d'une importance particulière, dans ce contexte, le mouvement migratoire *walser* vers les Alpes Rhétiques, les Alpes centrales, vers l'actuel canton des Grisons (Suisse) et vers les régions du Voralberg et Tyrol (Autriche). Dans ces territoires, pendant les siècles XIII-XV les walser ont propagé de dizaines d'insédiations permanentes les bouts de vallées alpines. L'installation walser d'Avers (Grisons) avec le village de Juf (2126 m) est à ce jour le lieu habité toute l'année le plus haut de l'Europe. Cette phase du mouvement migratoire qui a eu pour but les Alpes Rhétiques, a pour protagonistes des colons provenant en particulier de la proto-colonie de Formazza (pont entre la colonisation occidentale et orientale) et du Valais.

Les « Alpes Walser » comprennent de cette façon un vaste secteur de l'arc alpin : entre la Savoie, le Valais jusqu'à la vallée d'Aoste, la région du Mont Rose, la val Formazza, Bosco Gurin dans le Tessin, les Grisons, le Voralberg et le Tyrol.

2. *Initiatives de sauvegarde.*

Ce complexe territoire antropisé dans les hautes alpes représente donc un patrimoine dont la préservation et sauvegarde vont au-delà du simple patrimoine culturel et linguistique c'est à dire l'unicité dont une minorité est porteuse. Pour les Walser cette exigence touche aux valeurs historiques et culturelles qui dépassent la minorité en elle-même, et deviennent des valeurs culturelles d'une portée générale. Les Walser constituent en fait, le plus anodin des paradigmes du rapport homme-montagne. C'est pour cela que de cette culture Walser il faut protéger la très ancienne langue germanique, mais aussi la culture, ses traditions de vie et de travail, son système économique séculaire et les particuliers usages juridiques qui nous donnent de précieux témoignages de la présence de l'homme sur les hauteurs.

Dans cet esprit de conscience sauvegarde d'un patrimoine de grande valeur on va énoncer certaines initiatives de tutelle déjà existantes ou en cours.

La principale concerne la candidature des alpes Walser entre les sites protégés par l'UNESCO. Récemment l'Italie, en entente avec les autres gouvernements de l'arc alpin a, en fait, reconnu la double valence culturelle et environnementale des Walser, l'un des sites dans lesquels activer cette reconnaissance si significative. Suivant ce projet, qui sera formalisé dans les prochains mois, les principaux sites des Alpes à soumettre à la tutelle en tant que « patrimoine mondial de l'humanité » seront le Mont Blanc, les Dolomites, les Alti Tauri et.. Les Alpes Walser.

La tutelle de la langue et culture Walser, dans le vaste territoire de haute altitude où les descendants des anciens colons survivent encore au dépeuplement des montagnes, en traversant des phases de plus en plus délicates de reconversion aux traditionnelles formes d'économie et de vie compatibles avec les nouveaux temps, est certainement très complexe et demande des projets de longue haleine, des initiatives de coordonnement entre institutions culturelles qui œuvrent dans les différents contextes régionaux. Elles demandent avant tout une unité de projet ainsi qu'une vision unitaire et compléxive du patrimoine à protéger.

De nombreuses initiatives au niveau régional et local concernent notamment la défense de la langue et des traditions culturelles walser. En Italie on peut signaler à ce propos la Loi de la République italienne N° 482 du 15/12/1999 portant le titre de « Normes de tutelle des minorités linguistiques historiques » qui reconnaît les Walser entre les minorités admises aux bénéfices de cette loi qui prévoit l'utilisation de la langue minoritaire dans la fonction publique et l'enseignement de celle ci ainsi que le bilinguisme dans la toponomastique et dans l'onomastique.

La délimitation du territoire appartenant à la minorité Walser a été mis en œuvre par la région vallée d'Aoste et par les provins de Vercelli et de Verbania – Cusio – Ossola à vu l'attribution dans la zone walser de trois communes pour la vallée d'Aoste : Gressoney, la Trinité, Gressoney Saint Jean et Issime) de 6 communes pour le provins de Vercelli : Alagna Valsesia, Carcoforo, Rima San Giuseppe, Rimasco, Rimella et Riva Valdobbia de 6 communes pour Verbania – Cusio – Ossola : Baceno, Formazza, Macugnaga, Ornavasso, Premia et Valstrona.

Les lois régionales du vallée d'Aoste (déjà opérationnelle en tant que Loi du 19 août 1998 n°48 et celle de la région Piémont n° 7263 citant les normes pour la sauvegarde des caractéristiques et des traditions des cultures des populations Walser du Val d'Ossola et du Val Sesia.

Ces lois sont finalisées à la conservation et valorisation des traditions Walser, avec un oeil particulier au patrimoine artistique et architectonique, aux usages, coutumes, mais aussi à l'introduction de la langue Walser dans les bureaux de fonction publique, à

l'enseignement de la langue dans les écoles à la promotion d'initiatives d'étude, associations, instituts culturels et Universités.

Ces lois prévoient également l'institution de une « Assemblée permanente de sauvegarde de la culture walser ».

En faisant référence aux textes de loi ci dessus et aux bénéfiques (financières) les communes de Alagna Valsesia, Formaza, Macugnaga, faisant office pour les autres communes du Piémont se sont constitués « bureaux linguistiques Walser » en se plaçant en tant que guichets linguistiques pour tout citoyen voulant pratiquer la langue Walser. Ce fonctionnement communal à été mis en réseau, ce qui permettra dans le futur, à d'autres communes de profiter des services fournis par ces communes. Les services communaux seront notamment sollicités dans l'apprentissage de la langue Walser dans les écoles ainsi que dans la diffusion d'un apport informatique, bibliographique et de recherche sur ce sujet.

L'une des tâches principales de ces réseaux sera également de promouvoir, de conserver et de diffuser la toponomastique Walser tout en favorisant l'utilisation de ce très particulier patrimoine culturel et linguistique au sein du milieu administratif de l'Etat.

Le personnel spécifique de ces bureaux sera amené à intervenir en tant qu'interprète et traducteur aussi pour ce qui concerne le respect de la Loi 482 relative au droit de l'usage oral et écrit de la langue admise aux organismes publics locaux. Plus en général ces bureaux pourront être utilisés en tant que terminaux de recherche et de documentation tel que prévu dans l'article 16 de la loi 482 « L'action de sauvegarde de la culture Walser dans le but de la transmettre aux générations futures » et on signale ci-dessous l'activité de certaines associations et unions de personnes et entités au niveau régional et local :

- Internationale Vereinigung für Walsertum avec siège à Brig (valais) fondé en 1962 et successivement reconnue comme « Union » de toutes les communautés walser. Cette institution s'occupe notamment des activités du « Walser Institut » avec siège à Brig (Institut pour la recherche sur les Walser avec bibliothèque et archive) Publication le périodique semestriel « Wir Walser ».
- Walservereinigung Graubünden avec siège à Coire (Grisons) fondée en 1960 pour la défense de la culture Walser dans les Grisons. Elle associe les communes du canton (2000 personnes environ). Publie le périodique semestriel « Walservereinigung Mitteilungen » ainsi qu'un annuaire (Jahresbericht der Walservereinigung Graubünden)
- Voralberger Walservereinigung avec siège à Lech (Voralberg) fondée en 1967 dans le but de promouvoir les intérêts, surtout culturels, des Walsers du Voralberg. Elle publie le périodique semestriel « Walserheimat in Voralberg »

A ces associations internationales ou régionales , se rajoutent pour la Suisse la Gesellschaft zur Förderung der Walserhauses Gurin à Bosco Gurin (Tessin) et pour la Principauté du Liechtenstein la commune de Triesenberg, avec les mêmes buts et activités culturelles.

En Italie plusieurs associations sont actives dans les vallées pour la tutelle de la langue et de la culture, la conservation du patrimoine architectonique, du costume traditionnel, du théâtre populaire. Dans ce sens on peut signaler la publication de deux revues : Augusta et Remalju). Le « Centre d'études et de culture Walser est particulièrement actif dans le vallée d'Aoste ; disposant d'une bibliothèque et d'un archive ouvert ouverts au public il à son siège à Gressonney Saint Jean.

En 1983 la Fondation Enrico Monti, fondée en 1949 avec siège à Anzola d'Ossola a institué le « Archive Walser – Section Italienne du Walser Institut avec son archive et sa bibliothèque » Dans le sien des activités de promotion de la culture Walser, la Fondation Monti s'est occupé de la rédaction des textes de 17 Congrès Internationaux d'Etudes Walser »

Pour ne pas oublier les musées dédiées à la maison et aux traditions populaires walsers entre autre : Alagna Valsesia, Rima, Rimella, Macugnaga, Formazza, Bosco Gurin, Vals, Safien, Davos, Triesenberg, Lech, Mittelberg chacun avec ses propres caractéristiques ainsi que leurs organismes de promotion, d'expositions et de rencontres.

3. *Le projet du Kuratorium Walser.*

Le cadre qui émerge des exigences et des initiatives de tutelle résumés aux points 1 et 2 met en évidence d'une part l'extraordinaire intérêt général de cette expression de la culture des Alpes (telles que les initiatives de reconnaissance de l'UNESCO) et d'autre part essentiellement le besoin de réaliser un saut de qualité et de rationaliser dans l'activité de divulgation et de valorisation de la culture Walser, tout le patrimoine de recherche et de biens culturels jusqu'ici éparpillé dans une quantité d'initiatives sporadiques, pour le vitaliser et le divulguer.

C'est ainsi que l'exigence s'impose de fonder un Kuratorium Walser en tant que centre de documentation et de divulgation qui devrait constituer un réseau entre les bibliothèques –archives existants et qui facilite, soutienne et diffuse les activités, qui forme une base de données informatisée avec la réalisation d'un logiciel spécifique qui permette la mise en circulation du matériel recueilli. Le Kuratorium représentera ainsi d'une part le moteur de l'initiative de connaissance, récupération, valorisation du patrimoine culturel Walser pour des fins didactiques et de promotion économique et touristique de la région et des alpes Walser et d'autre part il visera à la création d'un circuit et d'un système culturel de valorisation de ces biens culturels par moyen de l'activation de services de promotion réalisées suivants les critères d'homogénéité entre tous les sujets (communautés et institutions) intéressés.

Le Kuratorium sera structuré en sièges (France, Italie, Suisse) et sections ou agences chacune desquelles constituera un centre de documentation ouvert au public qui favorisera le développement d'occasions de connaissance et d'utilisation des biens culturels en entraînant la population dans cet engagement. Dans ce sens les agences du Kuratorium devront représenter des centres d'animation et de promotion culturelle, des plateformes pour des expositions et événements culturels mais aussi d'instruction sur la protection culturelle et environnementale. Toutes ces finalités seront poursuivies, en intégrant et en coordonnant la promotion de circuits, les initiatives des associations et institutions actives sur le territoire.

On prévoit également la mise en place d'un site Internet qui permettra un accès plus facile à la base de données et à toutes les autres informations qui permettront l'intégration de toutes les zones culturelles et de promouvoir l'augmentation des visiteurs des zones intéressées tout en respectant les critères de soutien de l'environnement.

On favorisera également les relations, soit au niveau de promotion d'initiatives culturelles soit au niveau de la recherche, en créant des centres de recherche opérant dans les zones des alpes soit dans le sens de la connaissance et de la défense des minorités linguistiques, ethniques et historiques telles que : les Occitans, les Provençaux, les Franco-provençaux les Romanches, les Ladins, les Bavaro-tyroliens, les Cimbres, les Carinthiens et les Slovènes, soit en intégrant l'échange de matériel et en promouvant l'utilisation d'initiatives et projets culturels d'intérêt commun dans le but de la connaissance réciproque et de la coopération.

Les bénéfiques de la réalisation de ce projet pourraient être résumés ainsi :

- 1 Sauvegarde et récupération d'une culture d'intérêt général autrement destinée à disparaître.
- 2 Diffusion auprès du grand public de la connaissance d'un patrimoine culturel et environnemental d'importance universelle
- 3 Transformation de la recherche déjà existante de la part des institutions en animation culturelle.

4 Valorisation et développement d'un tourisme de qualité, respectueux des valeurs de l'environnement comme recommandé par la « Convention des Alpes » avec des significatives retombées économiques sur les populations concernées

5 Promotion auprès de la population résidente même, en particulier chez les jeunes, d'une conscience motivée et mûre de sa propre culture et de ses racines comme modèle méritant d'être vécu sans complexes d'infériorité au contraire avec la fierté de représenter une civilisation digne du plus grand respect aussi dans le but d'éviter l'isolement de ces populations.

6 Création d'un circuit vitalisant –ref. points 1 et 4 – agrandi à l'entière réalité des minorités ethniques et linguistiques dispersées dans l'arc alpin afin de constituer un patrimoine partagé de valeurs communes parce que les différences ne sont pas porteuses d'humiliation au contraire elles exaltent, dans l'esprit d'identifier le monde complexe des minorités alpines en tant que « cœur de l'Europe » prototype d'un modèle de vie en commun tel qu'était le nomadisme historique de ces minorités, une expérience tirée du respect des traditions (la langue notamment) et de la nécessité de s'intégrer avec les populations voisines.

4. *Les phases de la réalisation du projet.*

A. La réalisation de la base de données et du centre de documentation.

Le projet se développera en deux phases. La première dont la durée est prévue en 3 ans consistera en la réalisation de la base de données et du centre de documentation.

Elle comportera :

- localisation et organisation logistique des sièges et des agences
- achat du matériel et du logiciel
- formation du personnel et des groupes de travail
- constitution de la base de données en tant que base de l'œuvre de valorisation et de divulgation qui est à la base du projet.

Les méthodes adoptées prendront en compte les mêmes méthodes utilisées par les institutions et les universités qui pratiquent la recherche au niveau scientifique dans le monde alpin.

1. Collection de documents d'histoire Walser (XIII-XVIII siècle) au travers de l'archivage l'enregistrement et la reproduction photographique de documents disséminés sur 6 états.

La récolte comprendra du matériel d'importance assez particulière soit par son antiquité soit par son sujet, cette récolte concernera l'histoire de la colonisation Walser, l'évolution des institutions juridiques (en particulier les contrats typiques de Erblehen) et des libertés colonies mais aussi l'histoire des institutions communautaires et sociales, du travail, de l'économie, des transports, des relations marchandes transalpines de la pratique de l'alpage, de la nature et du climat.

Il s'agit en fait d'un corps documentaire d'importance extraordinaire pour son caractère thématique finalisé à mettre en évidence les aspects les plus importants de la colonisation et de la civilisation alpine.

Grâce à son caractère thématique l'opération se qualifie comme une initiative pilote, comme un modèle pour d'autres éventuelles collections de documents relatives à d'autres sujets spécifiques mais avec une recherche ouverte au contexte international d'archives publiques et privés. Pour chaque document admis à la collection on prévoit un enregistrement sur fiche informatique et reproduction numérique du document original. L'accès informatique sera possible grâce à des mots clés et facilité par des indices chronologiques, par sujet, lieu, typologies contractuelles, archives etc....

2. Catalogue informatique unifié des bibliothèques spécialisées en culture Walser.

(en particulier les fonds libraires et les manuscrits des bibliothèques du centre de culture Walser de Gressoney, du Walser Institut de Brig, de la Fondation Monti, de la Walservereinigung Graubünden). L'insertion dans le circuit informatisé du catalogue est finalisé à mettre à disposition des chercheurs et du public des publications très rares, des opuscules, des mémoires de maîtrise, manuscrits qui sont conservés dans chaque bibliothèque. Ce catalogue sera enrichi par une section « Hémérothèque » et par une mise à jour tous les ans. La consultation du catalogue sera possible en accédant à n'importe quel guichet informatique du réseau. Une convention entre les institutions titulaires de chaque bibliothèque permettra l'acquisition et la consultation des œuvres du catalogue sous forme d'un prêt inter bibliothécaire.

3. Recensement des biens culturels architectoniques et environnementaux, architecture rurale, art populaire, sentiers, aqueducs etc....

L'insertion dans le réseau de ces fiches est finalisée à la conservation et à la connaissance par tout le monde.

4. Recensement des musées et des eco-musées avec l'archivage des pièces conservés dans chaque musée. Promotion de parcours de visite de musées et d'un système de musées agrandi à l'entière carte des alpes Walser comprenant les musées de la civilisation de la culture matérielle de l'ergologie des travaux pastoraux de l'industrie de la fabrication du fromage, de l'art sacré, des transports du coutume du tissage des instruments musicaux, des mines de la vie et de l'habitation Walser.

5. Archive iconographique.

Avec recensement et classement des témoignages de culture Walser représentés dans les dessins et les peintures cartes géographiques mais aussi photos de l'époque.

6. Archive sonore

Enregistrement des expressions linguistiques. Transcription et acquisition de nouveau matériel phonographique. Création d'un catalogue linguistique avec le matériel historique déjà existant (disques, vidéos, cassettes) qui sont conservés auprès de centres d'étude, universités, associations avec la possibilité de consultation de la part du public avec les modalités prévues au point N°2

4 B Organigramme et gestion du Kuratorium

L'organigramme du Kuratorium prévoit :

Un comité scientifique composé par un ou plus représentants de chaque institution qui adhèrent au projet et structuré en deux sections : historique et linguistique.

Un ou plus opérateurs par chaque siège avec la mission de suivre les activités et de tenir les relations avec les partenaires. La coordination entre leurs activités sera la mission d'un d'eux par tour de rôle annuel. Pour chaque siège (une en Italie, une en Suisse, une en Autriche) est prévu l'embauche d'un opérateur a mi-temps. La deuxième phase de gestion du Kuratorium suivra la réalisation de la base de données et comprendra :

- L'organisation des sièges et des agences en collaboration avec la communauté et les associations locales.
- La mise à jour de la base de données
- La facilitation de la consultation de la part du public et des chercheurs
- La mise en place d'initiatives de promotion, d'échange culturel, de valorisations de la civilisation Walser, d'utilisation de son territoire, le développement d'occasions de coopération qui sont entre les premiers buts du Kuratorium
- Favoriser les activités d'animation, les initiatives et les manifestations culturelles
- Améliorer les relations entre les communautés Walser et entre les communautés Walser et les autres minorités alpines.

- Favoriser le potentiel des jeunes, mettre en place des stages de travail, des échanges d'expériences, des champs de jeunes, des séjours des séminaires pour sensibiliser les jeunes sur la défense le futur de la culture Walser.
- Coordonner les initiatives de défense de la langue Walser actives dans chaque territoire : Enregistrements phonétiques, récolte de lexiques et vocabulaires, publications linguistiques locales, expressions de littérature, de poésie et de théâtre populaire.

Tous ces buts seront poursuivis en collaboration avec les structures spécialisés ou les structures publiques comme par exemple « les Guichets linguistiques Walser » en synergie avec les programmes de soutien de la Communauté européenne et l'UNESCO, des Etats et des régions ou d'autres initiatives publiques ou privées avec lesquelles le présent projet pourra s'intégrer.

Enrico Rizzi
Traduction Elena Bouissa